COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER, Mme BASQUE, BIASOTTO, Mme CHADOURNE, LAULHAU, LETELLIER, MAS, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA.

EXCUSES : M. COURTADE (ayant donné procuration à P. Golfier), Mme MIGNON (ayant donné procuration à H. Laulhau), Mme REGUESSE (ayant donné procuration à M. Letellier), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort), Mme WEISS (ayant donné procuration à C. Chalard).

ABSENTE : /

Secrétaire de séance Mme Josette Lavoisier.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le compte rendu de la séance précédente.
➔ ***Vote à l'unanimité***

M. le Maire précise que la question déposée par Mme Chadourne ainsi que celle de M. Mas seront présentées à la fin de la séance.

Avant de débuter l'ordre du jour, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :
- Adoption des rapports 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement non collectif, d'assainissement collectif et d'adduction d'eau potable
- Demande de subvention pour la réfection des toitures des sacristies de l'église au titre de l'enveloppe parlementaire 2016
- Passation d'un acte complémentaire suite à l'acquisition de l'immeuble sis 40 rue de la République après exercice du droit de préemption

➔ ***Vote à l'unanimité***

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2015

M. le Maire rappelle que ces informations ont été communiquées lors du précédent Conseil Municipal. Chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays Foyen devant délibérer, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ces rapports.
➔ ***Vote à l'unanimité***

DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE PARLEMENTAIRE 2016

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2016 une demande de subvention a été présentée à M. Boudié, Député, au titre de l'enveloppe parlementaire 2016 pour les travaux de réfection des toitures des sacristies de l'église pour un montant de 4 000 €.
Suite à la proposition de M. Boudié d'attribuer 5 000 € supplémentaires sur cette opération, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention pour un nouveau montant de 9 000 €.
➔ ***Vote à l'unanimité***
M. le Maire remercie M. Boudié au nom du Conseil Municipal.

ACTE COMPLEMENTAIRE A L'ACQUISITION IMMEUBLE 40 RUE DE LA REPUBLIQUE

M. le Maire précise que suite au droit de préemption exercé pour l'acquisition de l'immeuble sis 40 rue de la République, la procédure réglementaire nécessite la passation d'un acte complémentaire à l'acte d'acquisition "contenant quittance du prix de vente et transfert de propriété".

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser ou M. Beltrami, en sa qualité de premier adjoint, à signer cet acte.

➔ ***Vote à l'unanimité***

M. le Maire reprend ensuite l'ordre du jour tel qu'il avait été établi.

FINANCES

EGLISE – RESTAURATION EXTERIEURE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire donne la parole à M. Bort, adjoint aux finances.

Ce dernier rappelle qu'une subvention au titre du FSIPL (35 %) a déjà été obtenue sur ce dossier au taux de 35 %. Cette première tranche de travaux concerne la partie occidentale – façade d'entrée, oratoire et clocher pour un montant HT de 310 497.10 €.

Il convient de présenter 2 nouvelles demandes de subventions : l'une, auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 (35 %), l'autre, auprès du Département (25 % sur un montant HT plafonné à 120 000 €).

M. le Maire précise qu'une association présidée par M. Favereau, ancien Maire de Saint Philippe du Seignal, a été créée pour recevoir d'éventuels dons et faire la liaison avec la Fondation du Patrimoine.

M. Bort explique qu'une convention tripartite sera signée ultérieurement entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et cette Association pour que les donateurs puissent défiscaliser leur don.

Par contre, les dons ne sont pas pris en compte pour déterminer le montant limite de 80 % de subventions.

M. Laulhau, Conseiller Municipal demande ce qui sera décidé si ces subventions ne sont pas obtenues.

M. le Maire répond qu'à ce jour, une seule subvention est attribuée effectivement et que le devenir des travaux dépend de la totalité des aides financières obtenues. Il indique toutefois qu'il existe un véritable problème sur le clocher qui nécessite une prise en compte rapide.

M. Mas, Conseiller Municipal s'inquiète de savoir à quelle période ces travaux sont envisagés eu égard à la saison touristique.

M. le Maire explique que dans un premier temps, c'est le financement qui sera déterminant pour programmer les travaux.

M. Bort précise qu'il est prévu 6 mois de travaux, qui seront difficilement programmables au printemps dans l'attente des réponses aux demandes de subventions et qu'il serait plus opportun de prévoir de septembre à février, ce qui ne devrait pas impacter la saison touristique.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter les dossiers de demande de subvention auprès du Département et au titre de la DETR 2017 pour la première tranche des travaux de restauration extérieure de l'église.

➔ ***Vote à l'unanimité***

ECOLE DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire donne la parole à M. Bort.

Il indique qu'il reste une dernière tranche bien moins importante que les précédentes à réaliser sur 2017, d'un montant de 110 000 € HT de travaux environ.

Une première subvention a été attribuée par l'Etat (FSIPL) de 30 % et une demande va être présentée au titre de la DETR 2017 (35 %).

La fin de cette opération serait envisageable pour les vacances de printemps.

M. Mas demande si les travaux sur les fenêtres donnant sur le boulevard Garrau sont prévus.

M. Bort explique que ces travaux n'ont pas été inclus dans cette opération. Les travaux d'économie d'énergie pouvant donner lieu à des prêts à taux 0 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'obtention d'un tel prêt permettra alors de réaliser les travaux sur la totalité des fenêtres de l'école qui le nécessitent dans les deux ailes de bâtiments.

M. Mas demande s'il y a eu une convention d'aménagement d'école pour cette opération.

M. le Maire rappelle que suite à la vente de l'école maternelle, les travaux d'aménagement du futur groupe scolaire ont dû être programmés en urgence et qu'une telle convention n'a pas été possible pour une raison de délais.

M. le Maire rappelle que cette opération avait été prévue à l'origine sur une période de 6 ans par autofinancement. La mise en place du FSIPL par l'Etat et l'attribution d'une enveloppe à ce titre a permis d'effectuer ces travaux beaucoup plus rapidement et sur 3 ans seulement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à présenter ce dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017.

➔ ***Vote à l'unanimité***

ACQUISITION IMMEUBLE EURO SYMBOLIQUE

M. le Maire donne la parole à M. Bort.

Il explique que cette cession pour l'euro symbolique concerne un immeuble situé 31 rue Denfert Rochereau.

M. Laulhau demande si cela va engendrer un coût pour la Commune avec d'éventuels travaux à effectuer sur cet immeuble.

M. Beltrami indique qu'il n'y a pas de péril sur ce bâtiment et que les travaux à envisager n'ont pas d'urgence à être réalisés. Il rappelle que dans le cadre du projet de mise en place d'une Société d'Economie Mixte (SEM) pour la valorisation du patrimoine immobilier, cet immeuble pourrait être concerné.

M. Laulhau demande si dans le cadre de cette SEM est envisagée la réorganisation du parc social immobilier.

M. Beltrami précise qu'il y a une véritable nécessité à valoriser le parc immobilier de la Commune. Les discussions quant aux partenaires de cette SEM sont en cours.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser ou M. Beltrami, en qualité de premier adjoint, à signer l'acte correspondant.

➔ ***Vote à l'unanimité***

CIMETIERE TARIF CONCESSIONS AU M²

M. le Maire donne la parole à Mme Lavoisier, adjointe.

Mme Lavoisier explique qu'il existe actuellement un tarif prévu par délibération pour les concessions sur 15, 30 et 50 ans pour une surface de 2.80 m². Mais ce tarif ne peut pas s'appliquer aux concessions avec des dimensions autres, ce qui est souvent le cas pour les concessions anciennes. Il convient donc de déterminer un tarif au m² qui leur sera applicable. Pour chaque type de concession, le tarif appliqué pour 2.80 m² a été divisé afin d'obtenir le tarif correspondant au m².

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs qui seront applicables dès la publication de la délibération correspondante.

➔ ***Vote à l'unanimité***

ADHESION ASSOCIATION SAUVEGARDE ENVIRONNEMENT (ASE)

M. le Maire rappelle qu'il y a régulièrement en ville des nids de frelons asiatiques qui s'installent et qu'il faut impérativement déplacer.

L'Association Sauvegarde Environnement, installée à Vélines, est spécialisée notamment dans la lutte contre cet insecte. Elle est intervenue gratuitement cette année sur la commune dans l'attente de l'adhésion pour l'année 2017. La cotisation est de 0.19 € par habitant et permet aux particuliers qui solliciteront cette association de bénéficier d'un tarif préférentiel de 25 €.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à adhérer pour 2017 à cette association moyennant la cotisation susmentionnée.

➔ ***Vote à l'unanimité***

RECENSEMENT

M. le Maire explique que dans le cadre du recensement qui aura lieu sur la commune du 19 janvier au 18 février 2017, il convient de nommer un coordonnateur communal.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette nomination.

➔ ***Vote à l'unanimité***

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS DU PAYS FOYEN

M. le Maire explique qu'il y a lieu de passer une convention avec le Syndicat pour l'intervention des agents de la commune. Ces interventions seront indemnisées au prorata des heures effectuées.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

➔ ***Vote à l'unanimité***

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN

STATUTS

M. le Maire explique, que conformément aux dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, il y a nécessité de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes du Pays Foyen même si celle-ci n'a pas pris de compétence supplémentaire. Il s'agit de pur formalisme.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter cette mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

➔ ***Vote à l'unanimité***

ZONE BLANCHE

M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays Foyen propose aux communes membres de voter une motion pour la couverture des zones blanches en Pays Foyen.
Après lecture de la motion, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter cette motion.
➔ ***Vote à l'unanimité***

CINEMA

M. le Maire indique que le document d'arpentage a été demandé pour permettre ensuite la transmission du foncier nécessaire au projet du cinéma à la Communauté de Communes.

VITRINES INTERACTIVES

M. le Maire indique qu'on est toujours dans l'attente des factures d'électricité correspondantes pour dédommager les propriétaires concernés.

PERSONNEL

M. le Maire explique que suite aux avancements de grade de certains agents, il y a lieu de supprimer les emplois occupés précédemment et de créer les nouveaux emplois.
Suppressions :
. 3 postes d'adjoint technique territorial de 1re classe
. 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
. 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe
. 1 poste d'agent de maîtrise territorial principal
. 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe

Créations :
. 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
. 2 postes d'agent de maîtrise territorial
. 1 poste de technicien territorial
. 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe
M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ces modifications.
➔ ***Vote à l'unanimité***

DEMANDEURS D'EMPLOI

. au 15 novembre 2016 : 380 dont 241 hommes et 139 femmes

M. le Maire souhaite faire une information au Conseil Municipal sur le problème du nombre de médecins généralistes sur le territoire foyen. Il indique que de plus en plus régulièrement, voire quotidiennement, la Mairie reçoit des demandes d'administrés qui sont en recherche d'un médecin généraliste.
M. le Maire informe qu'il a assisté à une réunion en présence du Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen, de la Vice-Présidente en charge des affaires sociales et des médecins du Pays Foyen pour faire le point sur la situation.
En 10 ans, le nombre des médecins est passé sur notre secteur de 13 à 6 et bientôt à 5.

Il y aurait 3 options :
1) CREER une maison de santé : projet porté par les médecins et accompagné par les pouvoirs publics. Les médecins du secteur ne sont pas intéressés par cette formule.

2) CREER un centre de santé : projet porté par l'ARS.
Un projet de ce type va démarrer très prochainement à Coutras.

M. le Maire indique que lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu à 18 h 30 ce même jour, a été votée la candidature à un projet identique. Les instances hospitalières et l'ARS attendent d'avoir des retours sur le centre de santé de Coutras avant de pouvoir en lancer un autre, malgré l'urgence reconnue de la mise en place d'un tel centre en Pays Foyen.

3) FAIRE APPEL à un "chasseur" de médecins
La Communauté de Communes du Pays Foyen s'interroge sur l'opportunité ou non d'utiliser cette solution.

QUESTION DE M. MAS

M. le Maire explique que M. Mas l'a interrogé sur les rumeurs et polémiques diffusées sur internet concernant le "Six en vins".
M. le Maire trouve déplorable de s'expliquer publiquement sur des rumeurs car il y en a tous les jours qui circulent.
Il explique que dans le cadre de la reprise de ce type de commerce (bar à vins), il faut un permis d'exploitation. C'est une obligation réglementaire et sans permis d'exploitation, il ne peut pas y avoir mutation de la licence.
M. le Maire indique que Mme Guillaume est devenue présidente de cette affaire au mois de mai 2016 et qu'elle n'a obtenu son permis d'exploitation qu'au mois de septembre. Elle a donc exploité son commerce pendant toute cette période sans autorisation.
Il a été demandé à cette personne de se mettre à jour dans ses démarches.
Elle a choisi d'envoyer directement sa demande de mutation à la Préfecture alors que cette demande doit normalement être déposée en Mairie et transmise par les services de la Police Municipale à la Sous-Préfecture.

M. le Maire précise qu'il a fait une recherche sur internet pour trouver les démarches à effectuer et a obtenu en détail la procédure à suivre.

Mme Guillaume reproche également la fermeture de son commerce par la Commune.

M. le Maire explique que la loi oblige la fermeture de l'établissement concerné par la mutation pendant 15 jours, durée nécessaire pour l'enquête diligentée par les services de l'Etat.

M. le Maire précise avoir reçu cette personne, qui a été également reçue par d'autres élus ainsi que par le service de Police Municipale. Elle s'est sentie harcelée car les agents de la Police Municipale passant régulièrement la voir pour lui rappeler les démarches qu'elle devait effectuer.
M. le Maire indique que les démarches ayant été enfin effectuées, ce commerce a pu ouvrir.

M. Laulhau précise que les débats sur les rumeurs qui circulent sur les réseaux sociaux ne l'intéressent pas en séance du Conseil Municipal. Par contre, il précise que si les élus sont directement sollicités sur une question par les administrés cela peut faire l'objet d'un débat.
Ce qu'approuve M. le Maire.

M. le Maire souhaite faire une information suite à la proposition de Jurés d'Assises pour 2017. Deux personnes ont été tirées au sort sur la liste précédemment transmise :

- Mme Paméla CRUZ
- M. Stoyan STOYANOV GUEORGUIEV

M. le Maire présente la demande de Mme Chadourne qui concerne l'adoption d'une motion "ma commune sans migrant" présentée par le Front National pour toutes les communes.
M. le Maire lit le texte de cette motion.
Il demande au Conseil Municipal de voter.
Vote Pour : 3
Vote Contre : 14
Abstention : 0

La séance est clôturée à 21 h 35

Date du prochain conseil municipal fixée au MERCREDI 21 DECEMBRE 2016 A 20 H.

_____